

**DELIBERATION N° 2023.03.02**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

**Étaient présents :**

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Judith **TERNIER**, Christelle **DELEPLACE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUCROUX**, Adjoint ;

Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Marie-Claire **NAESSENS**, Olivier **MORVAN**, Isabelle **CANDELIER**, Brigitte **MAINGUET**, Éric **TIRLEMONT**, Sylvaine **DELVOYE**, Théo **VANENGELANDT**, Maurice **VANDEWALLE**, Aurélie **MALAQUIN**, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents ayant donné procuration :**

Fabrice **VAN BELLE**, ayant donné procuration à Olivier **MORVAN**

Fabienne **MEPLON**, ayant donné procuration à Guillaume **LIETARD**

**Était absent excusé :**

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Théo **VANENGELANDT** a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023.03.02**

**Enfouissement du réseau d'éclairage public – Rue d'Avelin**

M. LE MAIRE INFORME l'Assemblée que la société **ORIA PROMOTION IMMOBILIERE**, située à LAMBERSART (59130) 41A rue Simon Volland, aménageur de la nouvelle résidence « Le Clos d'Estournelle » située à Vendeville, rue d'Avelin, a entamé les travaux d'aménagement de l'espace public aux abords de celle-ci.

Cette société souhaite, dans un but **d'esthétisme** (embellissement du cadre urbain avec la disparition des réseaux aériens) **et de fluidité** (diminution du nombre de poteaux sur les trottoirs, les déplacements des piétons sont facilités), l'enfouissement du réseau aérien d'éclairage public devant la résidence.

Dans la mesure où le déplacement d'un équipement d'éclairage public ne peut être réalisé que par la commune, ces travaux seront commandés par cette dernière à l'Entreprise **SEV Énergie** située à SECLIN, 33 rue du Luyot ZI B, titulaire du marché à bons de commande, et les frais correspondants seront facturés au demandeur.

Le devis, sollicité par la commune, est estimé à **3 109,77 € HT – 3 731,72 € TTC** adressé au demandeur et il l'a accepté dans sa globalité.

Un accord des parties devra être formalisé via une convention, fixant les modalités de refacturation à la Société ORIA PROMOTION IMMOBILIERE du montant total des travaux précité à savoir :

- Un acompte de 50% du montant estimatif des travaux avant le démarrage du chantier.
- Le solde, à l'achèvement des travaux sur la base du montant final de la facture.

Il est donc proposé aux membres du conseil, d'accepter les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public rue d'Avelin sur l'espace public se trouvant devant la résidence « Le Clos d'Estournelle », d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux et à signer le moment venu la convention entre la commune de Vendeville et la société ORIA PROMOTION IMMOBILIERE et tous documents y afférents.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

**AUTORISE les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public rue d'Avelin sur l'espace public se trouvant devant la résidence « Le Clos d'Estournelle » A L'UNANIMITÉ et AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux et à signer le moment venu la convention entre la commune de Vendeville et la société ORIA PROMOTION IMMOBILIERE et tous documents y afférents.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 3 avril 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY